



Taxe d'apprentissage

Tous les ans, les entreprises doivent verser une contribution formation au titre de la **taxe d'apprentissage** calculée sur la masse salariale de l'année précédente. Cette contribution est un impôt qui contribue au financement de l'apprentissage.

- ❖ *En 2023, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent puisque la taxe est versée en totalité à l'URSSAF.*

La taxe d'apprentissage comprend 2 parts :

- **1 part égale à 87 % de la taxe** destinée au financement de l'apprentissage versée à l'URSSAF.
- **1 part égale à 13 % de la taxe** (le solde) dédiée au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage. Ce solde est également versé à l'URSSAF qui le transfère à la Caisse des dépôts qui le répartit *selon les vœux des employeurs formulés sur la plateforme SOLTEA.*

Le lycée Jacques PREVERT fait partie de la liste des établissements éligibles à ce financement.

- ❖ *Vous pouvez donc désigner le lycée Jacques PREVERT comme bénéficiaire du solde de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTEA.*

Pour accéder à SOLTEA (disponible à compter de mai 2023), vous devez :

créer un compte sur Net-entreprises via ce [LIEN](https://net-entreprises.custhelp.com/app/utills/create_account) : https://net-entreprises.custhelp.com/app/utills/create_account

- les identifiants de connexion à SOLTEA vous seront envoyés.
- accéder à la plateforme et désigner le **lycée Jacques PREVERT** comme bénéficiaire. Nous mettrons à disposition dès le mois de mai 2023 l'url pour flécher directement notre établissement.

Nous vous remercions par avance pour votre aide

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez consulter :

- le flyer [SOLTEA](#) ou le site [SOLTEA dédié](#)
- le site de l'URSSAF via ce [LIEN](#) :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/contributions-de-formation-profe/la-taxe-dapprentissage-part-prin.html>

- contacter le **lycée Jacques PREVERT** par mail : t.a.prevert@ljp-boulogne.fr
ou en appelant le DDFPT du lycée au : 01.41.31.83 (accueil) / 82 (ligne directe)

- accéder à la [fiche SOLTEA de notre établissement](#) (via vos identifiants Net-entreprises) :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/19920134400017/detail/561>